****

**Demander une bourse nationale de lycée pour l’année scolaire 2022-2023**

**Pour les élèves de 3e en collège qui poursuivent leurs études en lycée public ou EREA dans une classe du second degré à la rentrée scolaire 2022-2023**

La demande de bourse peut se faire en ligne ou à l’aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée.

Pour faire une demande en ligne, les parents ou responsables d’élèves doivent se connecter à l’adresse suivante :

[**https://educonnect.education.gouv.fr/**](https://educonnect.education.gouv.fr/) **du 30 mai au 6 juillet 2022**.

En tant que parent d’élèves vous pourrez ainsi :

* faire une demande pour chacun de vos enfants scolarisés en collège public ou EREA ;
* imprimer ou télécharger un accusé de réception ;
* effectuer une estimation de votre droit à bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s’offrent à vous pour accéder à [**Scolarité-Services**](https://teleservices.education.gouv.fr/) :

* se connecter avec votre compte [EduConnect](https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361) ;
* se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d’accéder aux services en ligne de l’Éducation nationale et d’autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l’Assurance maladie ou l’identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

**Simulateur de bourses au lycée pour l’année scolaire 2022-2023**

Le simulateur de bourses de lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d’une bourse nationale à la rentrée scolaire 2022-2023. Il vous permet d’obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Pour accéder au simulateur: <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

**Attribution des bourses**

Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l’élève et du nombre d’enfants à charge.

Le revenu fiscal de référence est celui de l’avis d’imposition 2021 sur les revenus de 2020 Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse est celui fourni par le barème ci-dessous.

[Barème et montant des bourses nationales de lycée 2022-2023](http://www.lyc-armand-yerres.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/67/2021/04/bar-me-et-montant-des-bourses-nationales-de-lyc-e-ann-e-scolaire-2022-2023-88631.pdf)

**Montant des bourses**

Pour l’année 2022-2023, le montant annuel de la bourse varie entre **441 €** pour le premier échelon et **936 €** pour le sixième échelon. Ce montant de bourse est versé en trois fois (à chaque trimestre).

**Calendrier de la campagne des bourses de lycée**

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l’année scolaire 2022-2023 se déroulera en deux périodes :

* Première période : **du 30 mai au 6 juillet 2022 (au collège Charles Fauqueux)**
* Deuxième période : **du 1er septembre au 20 octobre 2022 (au lycée d’affectation)**
* La demande de bourse peut se faire durant l’une de ces deux périodes, en ligne (lycée public et EREA) ou à l’aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée.

**Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?**

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

**par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)**
du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

**en ligne :**[**assistanceteleservices.education.gouv.fr**](https://assistanceteleservices.education.gouv.fr/)